



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Promanal AF Nouveau
Prod-Nr. 4005240158210
CPID 513960-33
Zul-Nr. W 6727

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Spray insecticide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 3, H412

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Einstufung in Anlehnung an ein ähnliches Produkt.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

- * **prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes**
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ne pas déverser dans les eaux.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

* Description

Produit à pulvériser prêt à l'emploi

* Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
8042-47-5	232-455-8	Huile de paraffine	12 pds %	Asp. Tox. 1; H304	
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance			
01-2119487078-27		Huile de paraffine			

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Consulter le médecin.

* 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Peut causer des vomissements.
Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

* 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

La formulation n'est pas inflammable ou n'entretient pas la combustion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Kieselguhr

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.

Éviter de:

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

* Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
8042-47-5	232-455-8	White mineral oil	5 (1) [mg/m ³] (1) Inhalable fraction (CH)

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
8042-47-5	Huile de paraffine	160 mg/cm ³	long terme par inhalation (systémique)	
8042-47-5	Huile de paraffine	220 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

blanc

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Température de congélation 0 °C	CIPAC	



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	95 °C	EEC A.9. GLP	
Température d'auto-inflammabilité	> 410 °C	EEC A 15	
Température de décomposition	non déterminé		
pH	7.01 (20°C) Concentration 1 % en poids	CIPAC MT 75	
Viscosité	(dynamique) 1.04 mm ² /s (20°C)	OECD 114	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		Soluble dans l'eau sans aucune limite.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.996 g/cm ³ (20°C)	OCDE 109	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
Propriétés comburantes			Le produit ne pas comburant.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

* 10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.		Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.		Dérivé du produit similaire.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	n°CAS8042-47-5 Huile de paraffine ErC50: 70.45 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	Static	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Aucune influence détectable sur l'activité de la microflore du sol après 28 heures.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Remarque

Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Promanal AF Nouveau

Date d'édition 28.02.2023
Date d'exécution 28.02.2023
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.1)

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
DNEL: dose dérivée sans effet
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
LD50: Dose létale 50%
ErC50: Concentration efficace 50 % (concentration d'inhibition) du taux de croissance
VOC: Composés organiques volatils
WGK: classe risque aquatique
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CAS: Chemical Abstracts Service
EU: Union européenne
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EC: Communauté européenne
EWC: European Waste Catalogue
EN: Norme européenne

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente